

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 décembre 2018, s'est réuni le 10 décembre 2018 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Zones d'activités économiques : délégation des droits de préemption à la SMVIC
- 2 – Convention relative à l'intervention des personnels communaux pour le compte du service eau et assainissement de la SMVIC
- 3 – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018
- 4 – Acquisition d'une partie de la parcelle AX251 (annule et remplace la délibération n°18-32)
- 5 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison communale
- 6 – Convention de servitudes avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique
- 7 – Avenant au contrat de fourniture de chaleur passé avec l'OPAC
- 8 – Budget principal : décision modificative n°3
- 9 – Mise à jour du droit de préemption simplifié sur les zones U et AU
- 10 – Ouverture et désignation d'une nouvelle voie communale
- 11 – Avis sur le démantèlement des installations nucléaires de la société industrielle de combustible nucléaire

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Miranda SUCO

ABSENTS : Cristina GIRY (procuration à A. BATTEUX), René GUICHARDON, Joëlle SALINGUE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : DELEGATION DES DROITS DE PREEMPTION A LA SMVIC

Le conseil municipal approuve la délégation du droit de préemption urbain sur les ZAE « le Gouret » et « Féroulière » à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2 – CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA SMVIC

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec St-Marcellin Vercors Isère Communauté concernant la mise à disposition des services techniques communaux pour son service d'eau et d'assainissement.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT faisant état du montant des charges transférées au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », et du transfert du multiaccueil associatif de Montaud.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4 – ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE AX251 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°18-32)

Le conseil municipal approuve l’acquisition de 1429 m2 à prélever sur la parcelle AX 251 pour un montant de 185 770 €. Maître BOUALITA est désignée pour la rédaction des actes.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D’UNE MAISON COMMUNALE

Le conseil municipal approuve le marché à passer avec le Cabinet Composite portant sur la maîtrise d’œuvre pour la construction de la maison communale. Le montant provisoire de rémunération du cabinet est de 240 516 €TTC.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR L’ENFOUISSEMENT D’UNE LIGNE ELECTRIQUE

Le conseil municipal approuve la convention de servitude à passer avec ENEDIS pour l’enfouissement d’une ligne électrique sur les parcelles communales AX 73 et AX 76.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7 – AVENANT AU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR PASSE AVEC L’OPAC

Le conseil municipal approuve l’avenant au contrat de fourniture de chaleur à passer avec l’OPAC visant une diminution du coût facturé annuellement d’environ 3 000 €.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal approuve les ajustements de crédits suivants pour permettre les dernières écritures de l’année :

Comptes	Objet	Augmentation	Diminution
673 022	Titres annulés sur exercice antérieur Dépenses imprévues	11 000 €	11 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	900 €	

020	Dépenses imprévues		900 €
-----	--------------------	--	-------

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9- MISE A JOUR DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLIFIE SUR LES ZONES U ET AU

Le conseil municipal approuve l'instauration d'un droit de préemption simple sur les zones U et AU du PLU et donne délégation au maire pour exercer au nom de la commune ce droit de préemption.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

11 – AVIS SUR LE DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE DE COMBUSTIBLE NUCLEAIRE

Le conseil municipal donne un avis favorable au déclassement des installations nucléaires de base de la SICN, installations sises sur la commune de Veurey-Voroize..

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

12 – OUVERTURE ET DESIGNATION D'UNE NOUVELLE VOIE COMMUNALE

Le conseil municipal décide d'attribuer le nom de « Chemin du Pas Cottin », à la voie débouchant sur la route de Montaud et desservant les nouvelles constructions.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

Sans objet.

La séance est levée à 22 h.